

Le sous signé Certifie que René Bezer est convenu deuant moy
Le vingt et trois. Jour de novembre Mil sept Cent huit auoir Cédé
à perpétuité à paul Veillancour son beaufrere habitant de la paroisse
de la S. te famille S. L. Laurent tant en son nom que faisant pour
marie anne Veillancour la femme quil promet et s'oblige de faire
habifier le present tracté et autres à ce sujet fait le quil pretendent
à la fin de terre de feu Robert Veillancour contenant trois arpents de
front sur quarante de profondeur en l'insertion scituee dans la paroisse
de la S. te famille pour et moyennant le prix et somme de trente livres
payable moitié contant et l'autre moitié de la grandeur prochaine dans
un an a quoy ledit paul Veillancour s'oblige envers ledit Bezer a peine
de tout depens dommage et interest et fait le tout et en luy oit us a la
durantages Lesdits Bezer et Veillancour ayant déclaré ne sçavoir lire ny
signer de la durantages

Olivier ^{26 2488 D} marel ou Louis Joseph ^{fait et approuvé de la durantages}
4064 ²neur de la durantages 23 nov. 1708

SALLE GAGNON

BIBLIOTHÈQUE de la VILLE de MONTRÉAL
MONTREAL CITY LIBRARY

1210, RUE SHERBOOKE EST
MONTRÉAL H2L 1L9

Cuz